

Département du LOIRET  
Arrondissement d'Orléans  
CANTON et COMMUNES de  
45600 SULLY SUR LOIRE  
Tél. 02 38 36 20 08

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire en mairie

Le 23 septembre 2024 à dix-neuf heures trente.

## ORDRE DU JOUR

- Décisions du Maire
- Avenant n° 1 à la convention cadre du 6 juillet 2023 relative à la gestion du parc Départemental du château de Sully-sur-Loire
- Décision modificative n° 2 – Budget Principal
- Modification de la délibération n° 27/2024 – Budget Principal – Affectation des résultats 2023
- Décision modificative n° 1 – Budget Eaux Industrielles
- SICTOM – Annexe au contrat de redevance 2017
- Classes de découverte – Indemnités des accompagnateurs
- Annule et remplace les précédentes délibérations relatives aux demandes de subventions pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- Demandes de subventions pour la réalisation des deux cours Oasis du projet de construction d'une école élémentaire au sein du quartier du Hameau
- Modification du tableau des effectifs
- Autorisation au Maire d'ester en justice
- Avenant n° 1 relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école élémentaire à Sully-sur-Loire

- Questions diverses

En mairie, le 16 septembre 2024



Le Maire,

Jean-Luc RIGLET